

Mise en ligne : 30 mars 2016.
Dernière modification : 3 septembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

LA DALMATIENNE (Société française des forces hydro-électriques de la Dalmatie)

Filiale des Phosphates tunisiens
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_tunisiens.pdf

S.A., juin 1929. Suite de la Sufid.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Temps*, 29 avril 1929)

Un contrat vient d'être signé à Belgrade entre le gouvernement yougoslave et le représentant des Phosphates tunisiens, agissant pour le compte de la « Société française des forces hydroélectriques de la Dalmatie », société que les Phosphates tunisiens se sont engagés à constituer au capital de 125 millions de francs. Les Phosphates tunisiens obtiennent le transfert des concessions hydrauliques appartenant à la Sufid [Société pour l'utilisation des forces hydrauliques de la Dalmatie], ainsi que l'exclusivité de l'équipement des chutes et l'utilisation de l'énergie produite par ces chutes sur les fleuves Kerka et Cetina. En rémunération de leur apport, les Phosphates tunisiens, outre une somme en espèces, recevront la moitié des parts de fondateur qui seront créées, des avantages commerciaux et le droit de souscrire 35 % du capital-actions de la Société de Dalmatie.

Mémento de l'actionnaire
OBLIGATIONS
Française des Forces hydroélectriques de la Dalmatie « La Dalmatienne »
(*Le Journal des débats*, 23 juillet 1929)

Émission de 5.000 obligations de 1.000 francs, 6 % demi-net, amortissables en 30 ans, à partir du 15 juillet 1934, soit au pair par voie de tirage au sort, soit par voie de rachat en Bourse au-dessous du pair.

« SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES FORCES HYDROÉLECTRIQUES
DE LA DALMATIE »
« LA DALMATIENNE »
Société anonyme au capital de 130.000.000 de francs
Siège social provisoire : 4, avenue Vélasquez, Paris
R. C. Seine : n° 239.598 B
(*Le Journal des finances*, 26 juillet 1929)

Placement d'un nombre maximum de 50.000 obligations 6 % de 1.000 francs nominal chacune

Intérêt annuel. — 6 %, soit 60 francs, payables par coupons semestriels de 30 francs les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le premier coupon étant celui du 15 janvier 1930.

Impôts. — Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués nets d'impôts français présents et futurs, à l'exception de la taxe de transmission, dont le montant sera, conformément à la loi, déduit des coupons des titres au porteur.

Amortissement. — Ces obligations seront amortissables dans un délai de 30 années, à partir du 15 juillet 1934, soit au pair par voie de tirages au sort, ayant lieu en mai de chaque année, soit par voie de rachats en Bourse au-dessous du pair. Le premier remboursement aura lieu le 15 juillet 1935 et le dernier le 15 juillet 1984 au plus tard.

Toutefois, la société se réserve la faculté de procéder, à toute époque, à partir du 15 juillet 1935, à l'amortissement par anticipation de tout ou partie des obligations en circulation, soit au pair par voie de tirages au sort supplémentaires et moyennant préavis de trois mois, soit par rachats en Bourse au-dessous du pair.

La société publiera dans le « Journal officiel », huit jours au moins avant la date prévue pour le remboursement des titres, le nombre des obligations appelées au remboursement et l'indication de leurs numéros.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à dater du jour où leur remboursement sera exigible. Toute obligation présentée au remboursement devra être munie des coupons non échus à la date fixée pour ledit remboursement ; le montant des coupons manquants sera déduit du capital à rembourser.

Garantie. — La société s'est engagée à ne consentir aucun privilège sous forme de garantie hypothécaire ou autre, sans que les obligations 6 % faisant l'objet de la présente émission, soient appelées à jouir *pari passu* des mêmes privilèges.

Prix de placement : 965 fr. par obligation (jouissance du 15 juillet 1929)
Payable intégralement en souscrivant

Sur demande faite au moment du placement, il sera délivré des certificats nominatifs sans frais.

Le droit de transfert pour les titres nominatifs, ainsi que le droit de conversion du nominatif au porteur seront à la charge des obligataires.

Les demandes sont reçues :

À la Banque nationale de crédit, 16, boulevard des Italiens, à Paris, ainsi que dans toutes ses succursales et agences en France.

La notice exigée par la loi a été publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires*, à la charge des sociétés financières, en date du 22 juillet 1920 (n° 29).

Société des phosphates tunisiens
Résumé du rapport à l'assemblée générale
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1929)

Gavarnie, La Dalmatienne. — Les actions des Forces motrices de Gavarnie ont été réalisées en 1928, mais un contrat a été passé avec la Société hydroélectrique de la Cère, assurant pendant 40 ans l'alimentation régulière en énergie des usines de Soulom et de Pierrefitte, dans des conditions intéressantes. La réalisation de ces titres a permis aux Phosphates tunisiens de prendre le contrôle de la société italienne Sufid (Société pour l'utilisation des forces hydrauliques de la Dalmatie) en Yougoslavie. Cette

puissante affaire exploite des concessions de forces hydrauliques sur les fleuves Iverka et Cetina, qui alimentent ses usines de carbure de calcium et cyanamide. La Dalmatienne fait donc suite à la Sufid et les Phosphates tunisiens, qui ont souscrit pour 10.000.000 fr. en numéraire, reçoivent en outre, comme fondateurs, 10.000 actions de 500 fr. et la moitié des parts de fondateurs soit 6.500.

Lorsque l'équipement de la Dalmatienne sera terminé la puissance annuelle disponible atteindra 900.000.000 kWh.

.....
M. Donegani, administrateur-directeur, a reçu les félicitations, bien méritées, des actionnaires pour la réalisation de la nouvelle orientation de la société et principalement pour avoir su mener à bien les négociations et tractations importantes relatives à l'affaire de la Dalmatienne.

(Les Archives commerciales de la France, 23 août 1929)

PARIS. — Modification, — Soc. LA DALMATIENNE, Soc. française des forces hydroélectriques de la Dalmatie, 4, av. Vélasquez. — Transfert du siège. 3, Bucarest. — 19 juill. 1929. — P. A.

Forces hydro-électriques de la Dalmatie « La Dalmatienne »
(Documents politiques, diplomatiques et financiers, septembre 1929)

Cette société procède actuellement au placement d'un nombre maximum de 50.000 obligations 6 % de 1.000 francs nominal.

L'intérêt annuel de 6 %, soit 60 francs, sera payable par coupons semestriels de 30 francs, les 15 janvier et 15 juillet, le premier coupon étant celui du 15 janvier 1930.

Ces obligations seront amortissables dans un délai de trente années, à partir du 15 juillet 1931, soit au pair par voie de tirages au sort, soit par voie de rachats en Bourse au-dessous du pair. Le premier remboursement aura lieu le 10 juillet 1935 et le dernier le 15 juillet 1964 au plus tard.

La société s'est engagée à ne consentir aucun privilège sous forme de garantie hypothécaire ou autre, sans que les obligations 6 % faisant l'objet de la présente émission soient appelées à jouir pari passa, des mêmes privilèges.

Le prix de placement est de 965 francs par obligation (jouissance du 15 juillet 1929), payable intégralement en souscrivant.

Les demandes sont reçues à la Banque nationale de crédit, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences en France.

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS
(Le Temps, 20 janvier 1930)

[...] une autre utilisation de ce phosphate se présentait à nous avec le four électrique et l'année 1929 a vu se réaliser la jonction entre nos exploitations tunisiennes et nos usines des Pyrénées, qui traitent nos phosphates dans les quatre grands fours électriques de Pierrefitte-Nestlas. Si nous tenons compte des quantités dont aura besoin la Dalmatienne, créée, comme vous le savez, en juin dernier, par votre société,

nous pouvons dire que le problème n'est plus pour nous un problème commercial, c'est-à-dire de vente, mais un problème de production.

[...] La souscription importante que la société a faite dans la Dalmatienne, société dont l'avenir paraît, au conseil des Phosphates tunisiens, de plus en plus susceptible de réserver de très agréables surprises, a absorbé une partie des disponibilités de la société et elle a besoin d'accroître l'importance des fonds de roulement que les progrès de son chiffre d'affaires et le caractère saisonnier de l'industrie des engrais rendent nécessaires.

Mémento de l'actionnaire
(*Le Journal des débats*, 11 juin 1930)

Forces hydroélectriques de la Dalmatie « La Dalmatienne ». Augmentation du capital de 130 millions à 156.250.000 francs, par création de 52.500 actions « A » de 500 francs.

(*Le Journal des finances*, 20 juin 1930)

La Dalmatienne, procède à l'émission, à 750 fr., de 52.500 actions de 500 francs réservées aux actionnaires anciens à raison d'une nouvelle pour quatre anciennes.

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Temps*, 14 juillet 1930)

[...] Le président a donné ensuite les renseignements suivants sur la Dalmatienne, dans laquelle, on le sait, les Phosphates tunisiens possèdent d'importants intérêts :

« Cette société, je vous le rappelle, a repris la suite des installations de la Sulfite [*sic* : *Sufid*], en Dalmatie.

Elle dispose actuellement d'une puissance hydraulique d'environ 250 millions de kilowatts-heure. Dès la prise de possession, nous avons commencé l'agrandissement de la centrale électrique et, dès l'année prochaine, nous disposerons d'environ 500 millions de kilowatts-heure.

La production actuelle de l'énergie est utilisée à la fois pour la fabrication du carbure et de la cyanamide dans les deux usines que nous avons reprises. Au début, nous avons eu à faire face à quelques difficultés commerciales, qui tenaient à des engagements pris par nos prédécesseurs ; ces engagements mêmes n'étaient pas sans nous gêner beaucoup ; mais j'ai la satisfaction de vous faire connaître que la situation est maintenant complètement déblayée et qu'à la suite de la conférence tenue à Berlin il y a quelques semaines, notre situation est très nette. Nous avons obtenu, en particulier pour la cyanamide, un contingent qui nous donne toute satisfaction.

L'avenir se présente donc dans les conditions que nous avons envisagées, et d'ici à un an, nous aurons certainement réalisé le programme pour lequel nous nous sommes constitués, programme qui doit nous donner toute satisfaction. » [...]

« En ce qui concerne maintenant la trésorerie de notre société, il est évident qu'elle est un peu plus étroite que l'année dernière. Cela provient en particulier du fait de la souscription d'actions de la Dalmatienne. Mais c'est là une situation que je considère comme provisoire, car, un jour ou l'autre — et peut-être même assez rapidement —, nous ferons coter les actions de la Dalmatienne. [...]

(*Le Journal des finances*, 5 décembre 1930)

La Dalmatienne accuse pour son premier exercice un bénéfice de 779.976 francs.

PHOSPHATES TUNISIENS
(*L'Africain*, 13 février 1931)

La Dalmatienne, société filiale des Phosphates tunisiens, a ajouté à ses fabrications celle du ferromanganèse dont l'écoulement pourrait, déclare le dernier rapport du conseil, être assuré dans de bonnes conditions.

Quant aux autres fabrications poursuivies au cours du premier exercice social, les ventes de carbure, en dehors des quantités placées en Yougoslavie, ont été faites par l'intermédiaire du « Syndicat international du carbure ».

La dépression des cours de l'azote a eu sa répercussion sur le rendement des fabrications de cyanamide calcique. Comme, par ailleurs, les accords qui liaient les prédécesseurs de la société, pour la vente de ce produit, se présentaient dans des conditions défectueuses, celle-ci a préféré suspendre momentanément ses livraisons.

Ayant pu cependant, ainsi qu'il a été indiqué à l'assemblée, aboutir à une résiliation des contrats anciens et à la conclusion de nouveaux accords favorables à ses intérêts, la société a repris la fabrication de la cyanamide.

L'INDUSTRIE CHIMIQUE EN YOUGOSLAVIE
(*Le Temps*, 26 mai 1931)

.....
« La Dalmatienne » (Société française des forces hydro-électriques de Dalmatie), au capital de 130 millions de francs, a repris toutes les concessions de la « Sufid » ; elle s'est engagée à effectuer d'importants travaux dans un délai de trois ans. En outre, elle a pris l'engagement d'augmenter la production de cyanamide et de carbure. La société installera une usine pour la fabrication des phosphates ammoniacaux.

LA DALMATIENNE
(*Le Journal des débats*, 3 septembre 1931)

L'assemblée des porteurs d'obligations 6 % a ratifié la nomination de MM. Louis Lebel, de Limpérani [BNC] et Berty comme administrateurs.

LA DALMATIENNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 octobre 1931)

Le bénéfice l'exercice clos le 30 juin dernier est en augmentation, mais il ne permettra pas encore de distribuer de dividende. Les agrandissements de la centrale

électrique de Krabjavac, qui devaient être terminés le 10 octobre, le seront à la fin de l'année.

LA DALMATIENNE
(*Le Journal des débats*, 12 janvier 1932)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1931 font apparaître un bénéfice d'exploitation de 9.219.047 fr. contre 5.467.109 francs. Y compris les intérêts, agios et rentes diverses, le bénéfice brut ressort à 10.135.095 francs contre 6.435.435 francs. Le solde créditeur ressort à 3.817.854 francs contre 779.976 francs, que le conseil proposera d'affecter aux amortissements.

Phosphates tunisiens
(*Le Journal des débats*, 17 mars 1932)

« Il n'y a, a dit le président, qu'une seule entreprise au monde qui puisse être comparée à la Dalmatienne (filiale des Phosphates tunisiens), c'est la Norvégienne de l'Azote. »

PHOSPHATES TUNISIENS.
(*Le Journal des finances*, 18 mars 1932)

[...] Est-ce bien le moment, quand l'action Phosphates tunisiens est tombée au-dessous du pair, quand la société est à la veille d'une « opération de consolidation » douloureuse pour les actionnaires, de comparer la filiale Dalmatienne à la Norvégienne de l'Azote, ce qui ne trompe personne.

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS
ET DES ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1933, p. 18)

[...] D'autres points d'interrogation se posent au sujet de la valeur de la participation. La Dalmatienne [...]

Qt à la situation de La Dalmatienne, cette soc. traverse des difficultés du fait qu'elle ne peut, actuellement, utiliser qu'une faible partie de l'énergie produite. C'est du développement de la consommation d'électricité qu'elle doit attendre son avenir : cette consommation se développant suffisamment, la Dalmatienne peut devenir une très belle affaire, car elle a de magnifiques possibilités de production. [...]

Phosphates tunisiens
(*Le Journal des débats*, 31 janvier 1934)

L'assemblée qui s'est tenue le 20 janvier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933.

.....
La question Dalmatienne, dont les Phosphates possèdent 10.000 actions et 6.500 parts, inscrits au bilan pour 56.250.000 fr., valeur nominale. La Dalmatienne dispose de 500 millions de kWh. et ne trouve à en utiliser ou à en vendre que 20 %. De plus, elle aurait besoin de capitaux, mais ne peut songer à libérer ses actions, libération à laquelle les Phosphates ne pourraient faire face pour le moment. Si leur fonds de roulement est rétabli, les disponibilités demeurent, en effet, faibles.

À ce sujet, le président, à l'assemblée d'hier, a déclaré qu'il est certain que, lorsque la situation générale sera améliorée, la Dalmatienne trouvera l'argent voulu pour remplir un grand rôle en Yougoslavie.

LA DALMATIENNE
(*Le Temps*, 12 avril 1934)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933 font ressortir une nouvelle perte de 8.748.264 francs contre 3.845.421 francs en 1931-1932.

LA DALMATIENNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1934)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 28 avril, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1932-1933. clos le 30 juin, faisant ressortir un bénéfice d'exploitation de 1 million 368.096 fr. 77, un produit de 60.043 fr. 49 d'intérêts et escomptes et 89.347 fr. 26 de recettes diverses.

Déduction faite des frais généraux, charges financières et impôts, affectation de 3.865.902 fr. aux amortissements, notamment sur les stocks de matières premières et produits fabriqués, et dotation de 507.676 fr. à une provision pour créances douteuses, le compte de profits et pertes se solde par un résultat débiteur de 8.748.264 fr. 65 qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Georges Painvin, Jean Painvin et Jean Maroger comme administrateurs.

Dans son rapport, le conseil souligne les répercussions de la dépression économique sur l'industrie sociale, qui trouve ses principaux débouchés sur les marchés d'exportation.

Les livraisons de carbure de calcium ont été à peu près égales à celles de l'année précédente ; malheureusement, les fluctuations monétaires ont réduit les bénéfices laissés par la fabrication de ce produit, qui est le principal élément de l'activité actuelle de la Société. Les livraisons de cyanamide calcique se sont légèrement augmentées, mais sans que les prix de vente aient pu être améliorés.

LA DALMATIENNE
(*Le Temps*, 3 juillet 1934)

Cette société proposera à l'assemblée des obligataires convoquée pour le 4 juillet et qui sera vraisemblablement reportée au 20 juillet faute de quorum, de ramener pendant

une période de cinq années, allant du 15 juillet 1934 au 15 janvier 1939, le taux d'intérêt de 6 à 3 % et de reporter au 15 juillet 1940 le début de l'amortissement des obligations, la période de remboursement étant prolongée de cinq ans.

Le montant total des parties de coupons non versées pendant cette période de cinq ans serait payé suivant les possibilités de l'entreprise, selon des proportions à déterminer, lorsque le paiement de l'intérêt normal sera repris, avec le coupon n° 20. La société s'engage à appeler, dans les trois mois qui suivront l'adhésion des obligataires, les deux derniers quarts sur les actions de l'augmentation du capital et de ne répartir aucun dividende avant que les obligataires aient reçu l'intégralité des intérêts auxquels ils ont droit.

TRANSFERTS DE SIÈGES
LA DALMATIENNE
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1934)

Le siège de la Société civile des obligataires 6 % 1929 est transféré du 4, avenue Vélasquez, à Paris, ou 3, rue de Bucarest

(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1934)

Les PHOSPHATES TUNISIENS hésitent à 62,50. La prochaine libération de leurs actions nouvelles Dalmatienne va imposer à leur trésorerie une charge assez lourde.

LA DALMATIENNE
(*Le Journal des débats*, 22 septembre 1934)

L'assemblée des obligataires, qui s'est tenue le 20 septembre 1934, a décidé notamment : 1° de ramener de 6 à 3 % le taux d'intérêt des obligations de 1.000 francs 6 % 1929 pendant une période de 5 années, commençant avec le coupon n° 10 à l'échéance du 15 juillet 1934 et se terminant avec le coupon n° 19 à l'échéance du 15 janvier 1939 ; 2° de reporter au 15 juillet 1940 le début de l'amortissement des obligations Sans changer le tableau d'amortissement, sauf, bien entendu, en ce qui concerne les dates de remboursement, la durée des obligations se trouvant prolongée de cinq ans de sorte que le premier remboursement aura lieu le 15 juillet 1940 et le dernier le 15 juillet 1969 au plus tard.

En conséquence, le paiement du coupon n° 10, qui venait à échéance le 15 juillet 1934, ayant été différé jusqu'à décision de l'assemblée du 20 septembre, sera effectué à partir du 24 septembre, à raison de 15 francs pour les titres nominatifs et 14 fr. 45 pour les titres au porteur.

Phosphates tunisiens
(*Le Journal des finances*, 7 décembre 1934)

[...] Tous les capitaux investis dans la filiale La Dalmatienne (actions, avances, etc.) constituent le poste Participations (56.290.000 francs).

.....
Des amortissements exceptionnels et non moins massifs devront être effectués sur la participation Dalmatienne qui figure encore pour le chiffre de 56.290.000 francs.

Si l'on ajoute que la trésorerie, malgré la diminution du passif en banque, reste étroite, et qu'elle va avoir à supporter des charges nouvelles pour le financement de la réorganisation de la Dalmatienne, on ne peut, à la vérité, considérer comme anormal que l'action Phosphates tunisiens se traite encore au-dessous du pair, à 71,50. [...]

LA DALMATIENNE
(*Le Journal des débats*, 28 mai 1935)

Après 1.214.619 francs de provisions, contre 4.373.578 francs d'amortissements et provisions précédemment, les comptes au 30 juin 1934 se soldent par un bénéfice de 55 720 fr. contre une perte de 8.748.264 fr.

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1935)

[...] Au sujet de la Dalmatienne, le conseil, tout en reconnaissant l'impossibilité de faire des prévisions dans le désarroi économique actuel de l'Europe, fait ressortir que cette entreprise reste particulièrement bien placée pour profiter de toute reprise ; elle a réussi à améliorer sa situation et le bilan au 30 juin 1935 se présentera, comme le précédent, en léger bénéfice. [...]

LA DALMATIENNE
(*Le Temps*, 19 février 1936)

L'assemblée du 18 février a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1935 faisant apparaître un solde créditeur de 27.922 francs (contre 55.720 francs en 1933-1934) qui a été affecté à l'amortissement partiel de la perte reportée à nouveau au 30 juin 1934. Le surplus, de cette perte, soit 8.414.872 francs, a été reporté à nouveau. D'autre part, l'assemblée a fixé à 100 francs la valeur de cession des actions « B ».

LA DALMATIENNE
(*Le Journal des débats*, 20 février 1936)

L'assemblée tenue le 18 février a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935 se soldant par un bénéfice de 27.922 fr. qui a été affecté à l'amortissement du solde déficitaire du compte profits et pertes, lequel se trouve ramené à 8.414.872 fr., reporté à nouveau.

Le rapport signale que les livraisons d'énergie électrique en Dalmatie se sont abaissées à un peu plus de 20 millions de kWh. contre près de 22 millions l'année précédente.

Les usines ont continué à travailler dans de bonnes conditions et les produits de l'exploitation sont en nouvelle augmentation par rapport à l'exercice précédent à 5.531.223 fr.

Le rapport ajoute que les pourparlers avec le gouvernement yougoslave, dont il a été question lors de la dernière assemblée générale, n'ont pas encore abouti ; la Société doit attendre encore qu'un accord soit intervenu pour passer à l'exécution du programme de développement.

LA DALMATIENNE
(*Le Journal des débats*, 8 juillet 1936)

La Société attend que les négociations engagées avec le gouvernement, yougoslave aient abouti pour reprendre les fabrications de ferro-alliages (ferromanganèse et ferrosilicium). En ce qui concerne les fabrications de carbure de calcium, et de cyanamide, la situation n'a pas évolué, car la Société adhère aux cartels internationaux qui continuent à contrôler les ventes.

YOUGOSLAVIE
Société Dinara
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1936)

Cette société a été formée à Split pour exploiter les gisements de bauxite du Nord de la Dalmatie et, éventuellement, acquérir et remettre en marche la fabrique de ciment alumineux de La Dalmatienne.

LA DALMATIENNE
(*Le Journal des débats*, 17 décembre 1936)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1936 se soldent par un léger bénéfice. Celui de l'exercice précédent s'était chiffré à 27.922 francs. La société envisagerait une réorganisation financière suivie d'une augmentation de capital, au moment où une amélioration de la situation internationale le permettrait.

LA DALMATIENNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 février 1937)

Les projets de réorganisation financière de la société sont toujours en vue mais leur réalisation n'aurait lieu que dans un avenir assez lointain ; des pourparlers sont actuellement en cours avec le gouvernement yougoslave.

LA DALMATIENNE
(*Le Journal des débats*, 23 juin 1937)

Pour l'exercice clos le 30 juin 1936, les produits bruts d'exploitation se montent à 6.812.333 francs contre 5.531.255 francs pour l'exercice précédent. Il s'y ajoute 209.075 francs d'intérêts, escompte et agios et 286.114 francs de divers. Après déduction des frais généraux, des charges et des provisions, les comptes se soldent par un bénéfice de 1.179.976 francs contre 27.922 fr. pour l'exercice précédent. Ce bénéfice viendra en déduction du débit antérieur, se chiffrant à 8.414.872 francs.

APPELS DE FONDS
LA DALMATIENNE
(*Le Journal des finances*, 17 décembre 1937)

Actuellement versement des 3^e et 4^e quarts . sur . les actions. A n° 290;883 à 291.032, au siège : Paris, 55, rue d'Amsterdam.

LA DALMATIENNE
(*Le Temps*, 8 février 1938)

L'assemblée du 7 février a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1937 se soldant par un bénéfice net de 3.509.720 francs (contre 1.179.976 francs) qui a été affecté à l'amortissement partiel de la perte reportée à nouveau, qui se trouve ainsi ramenée à 3.725.175 francs.

LA DALMATIENNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 décembre 1938)

L'assemblée du 20 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1937-38 analysés dans *l'Information* du 7 décembre.

Le rapport indique que le tonnage des ventes de carbure de calcium a continué à progresser pendant l'année sociale. L'augmentation, par rapport à l'année précédente, atteint 7 %. Les prix de vente sont restés sensiblement les mêmes que pendant l'année précédente. Le tonnage des ventes de cyanamide ne s'est accru que d'environ 3 %, mais le prix de vente exprimé en livres sterling, augmente d'environ 9 %. La fabrication du ferromanganèse ayant été reprise en mars 1938 à l'usine de Sibenik, les ventes de ce produit n'ont commencé que peu avant la fin de l'année sociale 1937-38. Elles n'ont donc porté que sur des tonnages peu importants. Après une régression continue depuis plusieurs années, les ventes d'énergie électrique se sont relevées pendant l'année d'environ 9 % par rapport à l'année précédente.

Les négociations avec le gouvernement yougoslave pour la révision du contrat de la Société n'ont pas fait de progrès depuis la dernière assemblée générale. Dans ces conditions, la société a jugé inopportun de donner suite à ses projets de 1930 qui, en dehors du matériel déjà commandé, exigeraient encore des investissements considérables. Elle a donc négocié des ententes avec les fournisseurs de ce matériel pour qu'ils en reprennent une partie. Elle s'efforcera, en outre, de revendre le reste.

LA DALMATIENNE

(*Le Journal des débats*, 22 juillet 1939)

L'assemblée des obligataires tenue le 20 juillet a décidé à l'unanimité de reprendre au taux normal de 6 %, à partir du 15 juillet 1939, le paiement des intérêts contractuels ; de faire remise à la Société de la fraction moratorisée sur les coupons n° 10 à 19 inclus ; d'autoriser la Société. à appliquer au premier amortissement et aux suivants les 4.357 obligations rachetées par elle en excédent à ce jour et à utiliser ensuite les obligations rachetées en excédent du chiffre prévu pour l'amortissement normal de l'année ; ainsi que les obligations amorties par anticipation à l'amortissement de l'année suivante.

La Dalmatienne

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juillet 1939)

M. Louis de Seynes, président de la Société des Phosphates Tunisiens, vient d'être nommé président de la Dalmatienne.

Ce fait démontre l'inexactitude des informations laissant croire que les Phosphates Tunisiens avaient vendu leur participation dans la Dalmatienne.

LA DALMATIENNE

(*L'Information financière, économique et politique*, 15 novembre 1939)

Au cours de l'exercice 1938-1939, les tonnages livrés de carbure de calcium et de cyanamide ont augmenté par rapport à l'exercice précédent de, respectivement, 31 et 17,5 %. L'usine de Sibenik, remise en marche en mars 1938, a développé ses ventes de ferro-alliages et, de leur côté, les livraisons d'énergie électrique se sont accrues de 14,25 %. Mais les marges bénéficiaires ont été moindres en raison du renchérissement des prix de revient.

Ceci explique la diminution des produits d'exploitation de 17.045.032 à 15 millions 477.645 francs. Sous la rubrique « Divers », la société avait inscrit l'année dernière une somme de 7.421.485 fr., dont 5.581.238 fr. correspondant à des différences de changes sur postes de l'actif. Cette rubrique est ramenée à 488.619 francs, parce que les différences de changes provenant au titre de l'exercice 1938-1939, du rapatriement de fonds à l'étranger ont été incorporées dans le chapitre intérêts, escomptes et agios qui passe de 163.259 à 14.245277 francs.

Le débit du compte de profits et pertes prend en charge le reliquat déficitaire antérieur de 572.326 francs, les frais généraux de 2.440.012 francs, les charges financières et impôts 6 639.383 francs et quelques autres charges, ainsi qu'une somme de 19.324.299 francs (au lieu de 11.766.672 francs l'année dernière), sous la rubrique « Divers ». qui comprend en réalité, et pour la plus grande partie, des amortissements sur le matériel pour nouvelles usines, dont la valeur chiffrée au bilan n'est plus que de 5.907.141 francs au lieu de 14.294.684 francs ; sur les frais de constitution et d'augmentation de capital (5 401.458 francs), qui se trouvent complètement résorbés. Enfin, un amortissement supplémentaire de 10 millions 707.131 francs a été pratiqué sur les immobilisations, dont le total atteint 160 millions 585.091 francs, valeur nette. Ces prélèvements effectués, le compte de profits et pertes s'équilibre.

Bilans résumés (en 1.000 francs)

30 juin 2023	1938	1939
ACTIF		
Immobilisations	161.145	160 585
Mat., nouv. usines	14.295	5 907
Caisses, banques	20 195	42 652
Approv. prof. finis	30.303	33.897
Travaux en cours	4.688	—
Clients débit.	12.519	18 097
Participations	1.951	2.009
Effets	94	135
Dépenses avance	325	2.055
Compte d'ordre	58.668	69 959
PASSIF		
Capital	156 250	156 250
Fonds amont	—	10 707
Primes émission	13 125	13.125
Obligations	46 578	45 643
Intérêts différés	7.494	8.729
Prov. créances	1.621	1 401
Créanciers	21 741	29 621
Compte d'ordre	58 668	69 959

Ce bilan se présente complètement assaini. L'augmentation du réalisable et du disponible est la conséquence du développement du chiffre d'affaires et du emploi des différences de changes provenant des rapatriements de fonds. La Société est en mesure de reprendre à son taux normal de 6 % l'an le service de sa dette obligataire, qui avait été effectué provisoirement sur la base de 3 %.

LA DALMATIENNE

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} décembre 1939)

Réunis le 29 novembre en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier tels que nous les avons publiés le 15 novembre et accusant un bénéfice d'exploitation de 15.477.645 fr. Ces résultats ont bénéficié de différences de change provenant en grande partie du rapatriement de disponibilités précédemment maintenues à l'étranger. Après extinction du solde déficitaire antérieur et d'importants amortissements, le bilan se solde sans profits ni pertes.

Annulant une résolution votée par l'assemblée ordinaire du 20 décembre 1938. l'assemblée a décidé que la taxe de transmission avancée par elle sur les actions qui

seraient converties au nominatif avant le 30 juin 1939, sera récupérée à l'occasion de toute opération permettant cette récupération, sur les actions dont les propriétaires ont usé de cette disposition.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PHOSPHATES TUNISIENS
(*Le Temps*, 5 décembre 1939)

[...] Le rapport indique que la Dalmatienne a pu, durant l'exercice 1938-1939, augmenter ses livraisons, mais avec marges de bénéfices réduites. L'adaptation de ses écritures à la situation monétaire nouvelle lui permet de présenter, au 30 juin 1939, un bilan financièrement assaini. En cours d'exercice, les Phosphates tunisiens ont légèrement augmenté leurs intérêts dans cette société et ont renforcé leur action sur sa haute direction. Les négociations avec le gouvernement de Belgrade, qui ont été particulièrement actives pendant tout l'exercice 1938-1939, n'ont abouti à aucun résultat tangible. Au moment où la société les reprenait sur de nouvelles bases et dans des conditions qui lui permettaient d'espérer un succès prochain, le conflit international a remis en question les possibilités qu'elle entrevoyait.

Dans ces conditions, le conseil n'est pas encore en mesure d'assigner à cette participation une valeur précise ; il a néanmoins décidé d'amortir dès maintenant la prime de 250 francs payée lors de la souscription aux actions émises en 1930, soit au total une somme de 3.750.000 francs.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1348 :

La Dalmatienne

Conseil : L. de Seynes, président ; R. d'Adler, R. Avramovitch, P. Gillet, A. Lorgeré, B. Radenkovic, Sté des Aciéries et Forges de Firminy, Société Bozel Malétra, Sté des Phosphates Tunisiens et des Engrais et Produits Chimiques.

Commissaires aux comptes : MM. Lemarchand, Brichant, Germain.

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
LES RESSOURCES DE LA DALMATIE
(*Le Journal des débats*, 12 juin 1941)

[...] La mise en valeur de la Dalmatie a surtout été jusqu'ici le fait de l'industrie et des capitaux français. La moitié du capital français investi en Yougoslavie, qui atteint quelque 1.100 millions de dinars (la valeur actuelle du dinar équivaut à peu près à celle du franc), l'a été en Dalmatie. Trois grandes entreprises en ont absorbé la majeure partie. Ce sont La Dalmatienne (capital 156 millions, dette obligataire en circulation 45 millions), qui exploite des usines hydroélectriques, fabrique du ferromanganèse, produit du carbure de calcium et de la cyanamide calcinée ; la Société du Littoral Bauxit qui exploite des gisements de bauxite ; et une usine d'aluminium et l'entreprise de ciment Dalmatia.

La production de bauxite a permis une exportation de 380.000 tonnes de minerai en 1938, outre l'alimentation de l'usine dont la production annuelle s'élève à 3.000 tonnes d'aluminium. La production de courant de la Dalmatienne atteint 20 millions de kWh. [...]

LA DALMATIENNE
(*Le Journal*, 1^{er} mars 1943)

Les actionnaires réunis en assemblée ordinaire le 23 février ont approuvé les comptes de l'exercice 1940-41. La nomination d'administrateurs a été ratifiée par l'assemblée, qui a procédé également à la nomination de nouveaux administrateurs.

Une assemblée extraordinaire tenue le même jour a modifié divers articles des statuts.

Répertoire Banque nationale de crédit
www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/fr/inventairesaq/120aq-indexcd.html - 22k

VIII) DÉBITEURS DIVERS

Société française des forces hydroélectriques de la Dalmatie (la Dalmatienne), 1929-1942.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1375 :
La Dalmatienne
Conseil : M. Fraenkel, pdt-dir. gén. ; P. Gillet, v.-pdt ; L. Lupo, G. Malvezzi, C. Mari, B. Radenkovic.
Commissaires aux comptes : M. Lemarchand, A. Germain, P. Lafollye.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 1489 :
La Dalmatienne
Conseil : P. Gillet, pdt ; L. Lupo, G. Malvezzi, C. Mari, B. Radenkovic.
Commissaires aux comptes : M. Lemarchand, A. Germain, P. Lafollye.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 1489 :
La Dalmatienne
Conseil : P. Gauthier¹, pdt ; Ch. Auboyneau, P. Dubois-Taine, A. de Lattre, L. Lupo, G. Malvezzi J.-P. Neu.
Commissaires aux comptes : MM. A. Germain, P. Laffollye.

La Dalmatienne (Française des forces hydro-électriques de la Dalmatie)
[Desfossés 1956/1219]

S.A. frse, 1929.
Conseil d'adm. :
Gauthier (Paul)[Lons-le-Saulnier, 18 nov. 1873-Paris XVI^e, 21 février 1956][anc. diplomate passé en 1920 au service de la BPPB], 387 (Brazil railway Cy), 1219 (pdt Dalmatienne), 1223 (CSF), 1225 (Câbles télégraph.), 1228 (Radio-France), 1978 (pdt Moulins du Maghreb).
Auboyneau (Ch.)^[x /oo][probablement Christian Auboyneau, diplomate, suite nationalisation biens par Belgrade, fils d'un dg de la Bq ottomane, frère de l'amiral, etc.], 1219 (La Dalmatienne).

¹ Paul Gauthier (1873-1956) : diplomate passé en 1920 au service de la Banque de Paris et des Pays-Bas qu'il représenta notamment à la présidence des Moulins du Maghreb. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Moulins_du_Maghreb.pdf

Dubois-Taine (Paul)[x /00](insp. fin. Ép. Odette Roland-Gosselin), 1219 (La Dalmatienne).
 Levêque (Jean-Maxime)(insp. fin., chargé mission dir. fin. ext.), 1219 (La Dalmatienne).
 Lupo (L.)[/0], 393 (comm. cptes CIWLT), 1219 (Dalmatienne), 1435 (Pierrefitte)..
 Malvezzi (G.), 1219 (Dalmatienne), 1435 (Pierrefitte).
 Neu (Jean-Paul)[x /0x][dir. Relations éco. extérieures], 1219 (Dalmatienne).

Objet : concession hydrauliques sur les rivières Kerka et Cétina. Usine pour la fabrication du ferro-manganèse. Production de carbure de calcium et de cyanamide calcique.

Participation : Anc. Ét. Jules de Surmont et fils, Roubaix.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions A ou B. Prélèvements facultatifs, pour réserves ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde 75 % aux actions, 25 % aux parts.

LIQUIDATION : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

SERV. FINANCIER : BNCL et Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud (Sudameris).

TRANSFERTS : B.N.C.I.

NOTA : Le conseil a rappelé à l'assemblée du 31 mars 1952 que les usines et les actifs de la société ont été confisqués par le gouvernement yougoslave par jugement du tribunal populaire de Split du 24 novembre 1945, confirmé après appel par le Tribunal supérieur de Zagreb le 5 avril 1946. La société a remis à l'Office des biens et intérêts privés à Belgrade (organisme dépendant de notre ministère des Affaires étrangères) une importante documentation afin d'obtenir l'annulation ou tout au moins la suspension des mesures prises contre elle. D'autre part, la société a adhéré à l'Association pour la sauvegarde des biens et intérêts français à l'étranger.

Le conseil a rappelé en outre qu'un accord a été signé entre les gouvernements français et yougoslaves le 14 avril 1951 ; il prévoit qu'une indemnité forfaitaire représentant la contre-valeur de 15 millions de \$ payable en dix ans sera versée au gouvernement français pour lui permettre d'indemniser ses ressortissants. Pour établir le montant des sommes qui pourront revenir à la société, il y a lieu d'attendre la décision de la commission qui sera chargée de fixer la part de chaque contribuable ainsi que les résultats du fonctionnement de l'accord commercial franco-yougoslave.

	Produits bruts	Charges financières	Provisions	Amortissements	Bénéfice net
	(En 1.000 francs)				
1934-35	6.038	2.903	2.145	—	27
1935-36	7.307	2.930	2.075	—	1.179
1936-37	9.548	4.832	—	—	3.509
1937-38	24.629	6.799	1.454	—	3.152
1938-39	30.211	7.875	—	16.108	572
1939-40	44.758	7.246	5.737	30.306	—
1940-41	34.410	8.456	25.053	—	—
1941-42	47.062	11.400	34.866	—	—
1942-43 à 1950-51	59.960	24.463	—	21.656	—
1951-52	2.258	23.617	464.864	—	—
1952-53	3.207	31.362	144.000	—	—
1953-54	2.309	24.491	—	—	—

NOTA : Les bénéfices de 1934 à 1939 ont permis d'amortir le solde déficitaire antérieur qui s'élevait au 30 juin 1934 à 8.498.515 francs.

BILANS AU 30 JUIN (En 1.000 francs)

	1951	1952	1953	1954
ACTIF				
Immobilisations (nettes)	200.720	220.675	220.597	220.597
Autres valeurs immobilisées	23.585	23.585	23.585	23.585
Réalisable :				
Valeurs d'exploitation	134.914	114.960	114.666	114.666
Débiteurs	112.281	110.880	110.766	110.686
Disponible	77.336	37.565	23.192	41.671
Comptes d'ordre	2.468.658	2.632.034	2.801.475	2.974.366
	3.017.494	3.139.699	3.294.281	3.485.571
PASSIF				
Capital	156.250	156.250	156.250	156.250
Réserve	—	—	—	20.000
Prime d'émission	13.125	13.125	13.125	13.135
Fonds d'amortissement	58.512	58.512	58.512	58.512
Dettes à long terme	606	575	566	561
Dettes à court terme	320.343	279.203	264.353	262.757
Comptes d'ordre	2.468.658	2.632.034	2.801.475	2.974.366
	3.017.494	3.139.699	3.294.281	3.485.571

WW 1979 :

NEU (Jean-Paul), contrôleur d'État. Né le 19 mai 1914 à Enghien-les-Bains (S.-et-O.). Fils de Lucien Neu, ingénieur-conseil, et de Mme, née Reine Sée. Mar. le 3 juillet 1943 à Mlle Annie Alexandre (3 enf. : Jean-Michel, Cécile, Daniel). Études : Lycée Rollin et Faculté de droit de Paris. Dipl. : diplômé d'études supérieures de droit. Carr. : rédacteur au ministère des Finances (1939), administrateur civil au ministère de l'Économie nationale (1946), sous-directeur chargé du service financier de la direction des relations économiques extérieures (1951)[> adm. La Dalmatienne], conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État aux Affaires économiques (1956-1957), contrôleur d'État (1956), conseiller technique au cabinet du président du Conseil économique (1958), vice-président (1958), puis président (depuis 1967) du Comité consultatif national pour l'expansion de l'industrie aéronautique. contrôleur de l'Agence Havas (depuis 1970), premier adjoint au maire d'Enghien-les-Bains (depuis 1965). Membre de la section de l'industrie et du commerce du Conseil économique et social (1974), conseiller économique et social (depuis oct. 1974). Œuvres : Neuf brèves (récit), Enghien-les-Bains, 125 ans d'histoire. Décor. : officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45. Sport : aviron. Vice-président de la Société nautique d'Enghien. Adr. : prof., 136, av. Charles-de-Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine ; privée, 45, av. de Ceinture, 95880 Enghien-les-Bains.
